

ENJEUX JURIDIQUES DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

INTÉGRER LE CADRE JURIDIQUE DES RPS ET DE LA QVCT

PROGRAMME DE LA FORMATION

NOTIONS CLÉS ET CADRE LÉGAL

- › La Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), Risques PsychoSociaux (RPS), stress, santé mentale
- › Les facteurs de QVCT et de RPS
- › Harcèlement moral et sexuel : nouvelles dispositions légales, obligations de l'employeur, référent harcèlement sexuel, contentieux
- › Agissements sexistes : définition, obligations de l'employeur, référent
- › Mentions obligatoires au sein du Règlement Intérieur (RI)

PRENDRE LA MESURE DE L'OBLIGATION DE PROTECTION DE L'EMPLOYEUR

- › Obligation légale pour l'employeur de protéger la santé mentale des salariés
 - contenu : les 3 niveaux de prévention, le document unique d'évaluation des risques professionnels, le programme annuel de prévention
 - impacts récents : évolution de la jurisprudence, période de pandémie (Covid-19)
 - conséquences juridiques
- › Cas de reconnaissance en accident du travail ou maladie professionnelle
 - faute inexcusable
 - cas du burn-out

Étude de jurisprudences

- › Obligation de négocier sur la QVCT : contenu, mesures

Illustrations : exemples de mesures

- › Droit des salariés à la déconnexion : modalités pratiques
- › Identifier et faire face aux risques RPS en situation de réorganisation

Étude de jurisprudences

- › Zoom sur le télétravail
- › Rôle et responsabilité des managers

DÉFINIR LE RÔLE DES AUTRES ACTEURS

- › Rôle et moyens du médecin du travail sur la prévention et la détection des RPS - hypothèses d'inaptitude
- › Rôle de l'assistante sociale
- › Devoir d'alerte des représentants du personnel
- › Rôle de l'inspection du travail

LES CONTENTIEUX POSSIBLES AUX PRUD'HOMMES ET AU PÉNAL

- › Procédure
- › Sanctions



OBJECTIFS

- Intégrer l'environnement juridique des risques psychosociaux, de la Qualité de Vie au Travail (QVT) pour mesurer les obligations de l'employeur.
- Réaliser un état des lieux de son entreprise par rapport à ce cadre juridique.
- Intégrer la portée concrète de l'obligation de protection de l'employeur et le rôle des différents acteurs.
- Définir les notions clés de droit à la déconnexion, télétravail.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation d'une journée pour un panorama complet de l'environnement juridique de la QVT, permettant d'être au fait des dernières actualités juridiques.
- Des travaux en sous-groupes sur des cas pratiques issus de situations réelles
- Inclus : le module e-learning "Environnement juridique des RPS"

PUBLIC ET PRÉREQUIS

DRH, responsables et collaborateurs des services RH/administration du personnel, intervenants en sécurité/prévention, référents RPS, QVCT, harcèlement, membres du CSE, ergonomes, responsables HSE QSE, médecins du travail, infirmier(e)s, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 425 € HT - Réf : SSW-JURI

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 le 15 avril 2024

Paris Montparnasse :
 le 14 juin 2024
 le 20 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/

Prise en charge (si parcours certifiant) :
 CPF Entreprise OPCO